



**Au Collège des bourgmestre et échevins
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

Objet : Immeuble rue de l'Alzette, 121 - aménagement des locaux commerciaux

Monsieur le Bourgmestre,
Madame et Messieurs les Echevins,

J'ai l'honneur de vous soumettre en annexe, aux fins de vote par le Conseil Communal, un crédit spécial extraordinaire de **180 000 €** concernant les travaux pour la rénovation du local commercial, rue de l'Alzette 121. Ce projet s'inscrit dans le cadre des mesures pour la revalorisation du centre ville.

Le crédit devra être inscrit à l'article **4/499/221311/19085** du budget des dépenses extraordinaires de l'exercice 2019.

Il sera couvert par une diminution équivalente des crédits 2019 à l'article **4/612/221312/14020**

Nonnewisen - Lot 6N - construction.

Veillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de ma parfaite considération.

Joe Barthel

MODIFICATION BUDGETAIRE EXTRAORDINAIRE - CREDIT SPECIAL 2019

18-10-2019 08 CS - EXERCICE 2019

Article à augmenter	Libellé	Crédit actuel	Augmentation	Nouveau crédit	Article à diminuer	Libellé	Crédit actuel	Diminution	Nouveau crédit
4/499/221311/19085	Immeuble rue de l'Alzette, 121 - aménagement des locaux commerciaux	0,00 €	180 000 €	180 000,00 €	4/612/221312/14020	Nonnewisen - Lot 6N - construction	3 328 162,62 €	180 000 €	3 148 162,62 €